



Réunion thématique sur Les migrants en temps de crise

24-25 avril 2014
Paris, France

Document de support Session 3

Projet financé par l'Union européenne



Projet mis en œuvre par ICMPD et FIIAPP



LA CONTRIBUTION DES DIASPORAS EN TEMPS DE CRISE ET DE POST-CRISE

Dr. Hélène Simon-Lorière,
Avril 2014

Projet financé par l'Union européenne



Le terme « diaspora » est de plus en plus fréquemment employé dans le langage courant, dans la littérature sur les migrations comme par les migrants eux-mêmes. Ce terme a une connotation particulièrement positive au regard des importants transferts de fonds vers les pays d'origine, transferts qui contribuent de façon significative au développement. Ces transferts de fonds vers les pays en développement représentaient 410 milliards de dollars en 2013 selon la Banque mondiale. Ils sont en croissance chaque année et sont, dans plusieurs pays, supérieurs à l'aide publique au développement ou aux investissements étrangers. Ces aides individuelles ou associatives, sont un soutien précieux pour les familles qui les reçoivent mais aussi pour les projets de développement auxquels elles contribuent, ainsi que pour les économies nationales en général.

Une crise politique, économique ou environnementale, à l'échelle d'une région ou d'un pays tout entier peut bouleverser ces relations entre pays d'origine et pays de résidence. Elle peut également entraîner de nouvelles migrations, des déplacements internes au pays mais aussi des flux de réfugiés vers les pays voisins et au-delà. Ces migrations de crise renforcent le poids numérique de la communauté installée à l'étranger mais elles incarnent aussi un potentiel de renouveau pour le rôle de la diaspora et pour ses liens avec le territoire d'origine.

L'objectif de cette session est de discuter du rôle des diasporas en temps de crise et de post-crise. Il s'agit d'identifier des initiatives existantes portées par ces diasporas et qui apportent une réponse dans un contexte de crise ou qui peuvent contribuer à un processus de reconstruction post-conflit. Cette session permettra aussi d'identifier des mécanismes de coopération et de coordination entre les diasporas et leurs pays d'origine et d'installation de manière à faciliter l'action de la diaspora en période de crise et de post-crise.

Une définition large du mot diaspora

Il convient avant tout de préciser que le terme « diaspora » sera compris au sens large car on y inclut des migrants aux statuts juridiques variés : émigrés/immigrés ayant conservé leur nationalité d'origine, émigrés/immigrés ayant obtenu celle de leur pays de résidence, bi-nationaux, réfugiés, demandeurs d'asile, etc. Seule une partie des migrants conservent des relations transnationales : leur situation ne peut alors être pleinement définie, ni dans le pays d'installation, ni dans celui d'origine, mais dans le champ social formé entre les deux. Il est important de rappeler que tout mouvement migratoire ne crée par forcément une diaspora.

Deux critères fondamentaux permettant de parler de diaspora nous intéresseront tout particulièrement :

- ▶ La population considérée a quitté son territoire d'origine et habite dans plusieurs lieux. Ces migrants conservent et développent entre eux et avec la société d'origine des relations d'échanges multiples (hommes, biens de diverses natures, informations...) organisés sous la forme de réseaux.

De manière novatrice, ce ne sont pas seulement les membres des diasporas africaines installés en Europe qui seront évoqués, mais aussi ceux installés dans tous les pays africains membres du processus de Rabat : les éventuels dialogues entre pôles de la diaspora, en vue d'agir envers leur pays d'origine en contexte de crise ou de post-crise, seront questionnés.

- ▶ La population considérée est installée depuis plusieurs générations dans les pays d'accueil mais conserve une forte conscience par rapport aux pays d'origine des parents, entretenue par des pratiques familiales, des liens associatifs et une vie communautaire dynamique.



Les groupes de travail s'intéresseront tout particulièrement aux associations investies dans les pays d'origine, par exemple celles qui ont reçu l'appellation d'Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations (OSIM) dans le cas français. Il s'agira de se demander en quoi les États concernés par ce phénomène peuvent avoir des interactions avec ces associations, pour orienter et/ou accompagner leurs actions en période de crise et de post-crise.

Deux grands axes de discussion

Les discussions des groupes de travail, sur la contribution des diasporas en situation de crise d'une part, et sur la contribution des diasporas au développement de leur pays d'origine en période post-crise, pourront suivre deux grands axes :

1. Quelles sont les initiatives existantes, dans les pays du processus de Rabat, portées par les diasporas...
 - ▶ ... pour répondre aux besoins des personnes déplacées et des communautés du pays d'origine en période de crise ?
 - ▶ ... pour contribuer au développement de leur pays en période post-crise ?
2. Quels mécanismes de coopération et de coordination entre pays concernés et organisations diasporiques peuvent participer à une meilleure efficacité de l'action de ces acteurs de la société civile installée à l'étranger ?

Les points suivants sont des propositions d'orientation de la réflexion :

I. Rôle de la diaspora en temps de crise et de post-crise

1.1 En situation de crise

- Dans le pays en crise :

La diaspora peut:

- ▶ Sauver des vies en facilitant des migrations, ces dernières étant une réelle stratégie d'adaptation face à la crise (voir plus loin) ;
- ▶ Contribuer à l'aide humanitaire en faisant des dons aux organisations internationales qui interviennent dans le pays, en envoyant des médicaments, du matériel scolaire ou de l'argent pour que la vie quotidienne continue dans les espaces préservés par les combats ou dans les espaces de refuge (centres d'accueil de déplacés internes lors d'un conflit mais aussi d'accueil de victimes de catastrophe naturelle) ;
- ▶ Attirer l'attention de la communauté internationale sur la situation dans le pays d'origine (manifestations, communiqués ou pétitions...)
- ▶ Participer aux initiatives d'apaisement du conflit en promouvant le dialogue entre les parties opposées (présence de représentants des diasporas lors des rencontres de négociations de paix).

- Dans les pays voisins du pays en crise :



Les membres de la diaspora et les populations des pays d'accueil parlant les mêmes langues vernaculaires peuvent participer à l'accueil des populations réfugiées. Ce phénomène peut, entre autres effets:

- ▶ éviter ou rendre moins générale la politique classique d'« encampement » des réfugiés, les camps et l'aide humanitaire s'adressant ainsi d'abord aux réfugiés n'ayant aucun lien avec la population locale ;
- ▶ diminuer la dépendance à l'aide humanitaire ;
- ▶ faciliter l'intégration des réfugiés, par le travail notamment ;
- ▶ faire bénéficier de l'aide internationale les réfugiés et la population hôte en même temps ;
- ▶ faciliter la perspective d'un retour et l'accélérer.

- Dans les pays plus lointains, notamment en Europe :

L'accueil d'un très faible pourcentage des personnes fuyant la crise dans ces pays (la migration comme réponse à la crise) est facilité par l'existence d'une diaspora :

- ▶ par le biais du regroupement familial ;
- ▶ par les aides que la diaspora apporte dans les démarches administratives pour obtenir une protection juridique (asile, protections subsidiaires...) ;
- ▶ par les opportunités d'emploi au sein de niches économiques dites « ethniques ».

Les diasporas encouragent au maintien de contact avec le pays d'origine, et peuvent ensuite faciliter le retour dans le pays d'origine et la réintégration de ceux qui le choisissent, en :

- ▶ soutenant les premiers temps du retour par des transferts de fonds ;
- ▶ participant aux efforts de pacification et de réconciliation dans le pays d'origine ;
- ▶ investissant dans le pays d'origine dans de petites entreprises qu'elles confient à des personnes de confiance restées au pays ou rentrées.

1.2 En situation de post-crise

La diaspora est un acteur sur lequel les États peuvent s'appuyer lors de la sortie de crise et pour la réhabilitation et la reconstruction. L'action des membres des diasporas s'inscrit dans le long terme et peut contribuer au développement de diverses manières.

Quand les membres de la diaspora restent à l'étranger :

- ▶ En s'impliquant dans le jeu politique de l'après crise et en soutenant la pluralité ;
- ▶ En participant au processus de reconstruction sociale (opérations dites « vérité et réconciliation ») et en promouvant « l'éducation à la paix » (investissements pour construire des écoles ou aider à leur fonctionnement, parrainage d'enfants, soutien à des ONG et à la société civile) ;
- ▶ En devenant des investisseurs économiques dans leur pays d'origine (construction de maisons, soutien à la création de petites entreprises) ;
- ▶ En favorisant l'action sociale ou l'investissement entrepreneurial d'acteurs sans liens familiaux avec le pays d'origine.

Quand certains membres de la diaspora décident de rentrer au pays, quel que soit leur statut (réfugié, émigré ayant acquis une nouvelle nationalité ou une double nationalité, émigré ayant conservé sa nationalité d'origine) et le temps passé à l'étranger (de quelques mois à plusieurs dizaines d'années) :

Projet financé par l'Union européenne

Projet mis en œuvre par ICMPPD et FIIAPP



- ▶ En devenant des acteurs de la vie publique (engagement politique, associatif, économique...);
- ▶ En utilisant et en valorisant les expériences personnelles et professionnelles vécues à l'étranger, qui peuvent devenir des atouts pour le pays d'origine (idée de « brain gain »).

II. Vers un dialogue entre les pays concernés et les diasporas?

Les diasporas ont une action sélective : leurs transferts de fonds, d'équipements, de normes ou leur soutien affectif ne concernent jamais toute la population d'un pays. L'action de la diaspora peut être favorable à une sortie de crise et à une dynamique de développement, mais seulement si elle est soutenue et accompagnée par les États concernés. Dans une démarche concertée et multilatérale, des formes de coopérations entre les acteurs étatiques et ces acteurs individuels et collectifs que sont les membres des diasporas sont à favoriser.

L'action des diasporas pourrait être accompagnée par leurs États de résidence et par leurs États d'origine. Les associations issues des diasporas pourraient être plus étroitement associées aux initiatives pour la paix et le développement dans leurs pays d'origine, lors des rencontres à l'échelle internationale ou nationale et lors de l'élaboration de stratégies. Inviter des membres d'associations de diaspora à dialoguer de manière formelle avec les services de l'État lors de réunions internationales ou nationales peut faciliter les liens. Les États seraient ainsi plus à même d'identifier des profils et des compétences. Les membres de diaspora rentrés au pays peuvent en effet devenir partie prenante de services gouvernementaux ou bien experts et conseillers pour leurs gouvernements d'origine. L'engagement local de membres de la diaspora, malgré leur installation à l'étranger, peut être une force pour engager des dynamiques de développement qui s'appuient sur les populations bénéficiaires.

Les associations issues des diasporas représentent des compétences techniques et rassemblent des connaissances socio-culturelles à valoriser et exploiter. Les États et organisations internationales devraient veiller à faciliter l'action des associations. Il semble notamment important de dissocier investissement pour la sortie de crise, développement de son pays d'origine. Les espaces de dialogue comme le processus de Rabat ont ici un rôle à jouer, afin de créer les conditions d'un dialogue entre pays d'origine, pays d'installation et diaspora, sans que les enjeux sécuritaires ne prennent le pas sur les enjeux de développement. Ces espaces de dialogue participent à la mise en œuvre d'une approche concertée, multilatérale et équilibrée des effets de la migration.



Sources :

Brinkerhoff Jennifer (2008) *Diasporas and Development: Exploring the Potential*. London: Lynne Rienner. 270 p.

Bruneau Michel (2004) *Diasporas et espaces transnationaux*. Paris : Economica. 249 p.

De Haas Hein (2006) *Engaging diasporas. How governments and development agencies can support diaspora involvement in the development of origin countries*. International Migration Institute. 117 p.

Mercer Claire, Page Ben, Evans Martin (2008) *Development and the African Diaspora*. London: Zed Books. 272 p.

